

Tunis le 25 Mai 2010

Messieurs les actionnaires de la société
Les Ciments de Bizerte

Objet : Rapport Complémentaire

Messieurs,

Faisant suite :

- A notre rapport spécial daté du 06 Mai 2010 et dans lequel nous avons mentionné, sur la base de la note d'information de la S.C.B du 30/03/2010 ; que le Président Directeur Général bénéficie d'une deuxième voiture de fonction avec chauffeur.
- A la lettre qui nous est parvenue de la S.C.B. datée du 21/05/2010 et signée par Messieurs le Président Directeur Général, le Directeur Administratif et le Directeur financier de la S.C.B. précisant que :
 - la dite voiture est affectée au fait au bureau d'ordre de Tunis et non pas au Président Directeur Général, comme c'était mentionné par erreur dans la Note du 30/03/2010
 - les bons d'essence et les frais de téléphone dont bénéficie le Président Directeur Général se sont élevés pour 2009 respectivement à 7128 D et 560 D.

Nous avons l'honneur de vous adresser le présent rapport complémentaire sur les éléments de la rémunération du Président Directeur Général telle que mentionnée dans la lettre de la S.C.B. datée du 21/05/2010 :

Salaire Brut annuel :	33 648 DT.
Cotisation Sociales & mutuelle :	5 350 DT
Avantages en nature 450 litres d'essence par mois soit	7 128 DT / an
Frais de téléphone :	560 DT / an
Autres avantages en nature : Voiture de fonction avec chauffeur, affiliation au régime de prévoyance sociale de la société (assurance groupe sous forme de mutuelle)	
Le chef d'entreprise bénéficie du droit aux congés payés.	

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET A.JEMLI DE CONSEIL
D'AUDIT ET D'ETUDE

P / SOCIETE FORMATION CONSEIL
MOHAMED SALAH AZZABI